

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE TREZIER

Séance du 13 Décembre 2019

2019/020

Date de convocation : 06.12.2019  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre d'absents : 3  
Nombre de procuration : 0  
Votes pour : 6  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Convention SCPA**

L'an deux mille dix-neuf le treize Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents :** GAUVRIT JC – CHIVA N – CHIVA F – RAMOS C – SANDRES M – RICHOU D

**Absents excusés :** FAURE R – LOUVET M – MORLEY R

**Secrétaire de séance :** Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les obligations en termes de fourrière animale, stipulées par le Code Rural.

Afin de palier à l'absence de fourrière sur la commune, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention avec la Société Carcassonnaise de Protection des Animaux (SCPA) qui est en mesure de nous fournir cette prestation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** cette proposition,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE

19 DEC. 2019

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le  
Et notification du